



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Actes antisémites et antichrétiens

Question écrite n° 17732

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart interpelle M. le ministre de l'intérieur sur les causes et la lutte à mener contre la montée inquiétante des actes antisémites et l'ampleur anxiogène des actes antichrétiens sur le territoire national. En 2018, le nombre d'actes antisémites en France a bondi de plus de 74 % et il a été recensé 81 actions antisémites violentes (violences, tentatives d'homicide et un homicide). Le début d'année 2019 n'a pas été épargné par la recrudescence d'actes à caractère antisémite avec notamment 96 tombes d'un cimetière juif à Quatzenheim qui ont été profanées, un portrait de Simone Veil qui a été barré d'une croix gammée, un académicien qui a subi des menaces et injures antisémites, l'arbre à la mémoire d'Ilan Halimi qui a été scié volontairement. Concomitamment, 1 063 actes antichrétiens ont été recensés par le ministère de l'intérieur en 2018. Depuis fin janvier 2019, pas moins de neuf églises ont été vandalisées et profanées notamment à Laveur, Maisons-Laffitte, Houilles, Dijon et Nîmes. L'antichristianisme et l'antisémitisme sont notamment animés par la radicalisation islamiste, un islam identitaire voire radical loin d'être celui de la grande majorité des musulmans. Cette radicalisation islamiste est entretenue par la présence sur le territoire national de 3 400 étrangers fichés pour radicalisation à caractère terroriste (seuls 20 ont été expulsés en un an) et la centaine de mosquées salafistes (seules 7 ont été fermées temporairement depuis la sortie de l'état d'urgence). Enfin, les islamistes radicaux s'appuient sur des versets du Coran appelant au meurtre et au châtimement des juifs, des chrétiens et des non-musulmans pour commettre leurs exactions. Ces versets pourraient être frappés de caducité par les autorités théologiques comme le furent les incohérences de la Bible et l'antisémitisme catholique aboli par le concile Vatican II. Ils pourraient être condamnés par des personnalités musulmanes en France et partout ailleurs afin qu'aucun islamiste radical ne puisse s'appuyer sur un texte religieux pour commettre un crime. C'est pourquoi elle lui demande si le Gouvernement envisage d'appeler les représentants des différentes institutions musulmanes en France à condamner ces versets problématiques et quelles mesures sont prévues pour lutter contre l'intégrisme radical qui nourrit l'antichristianisme et l'antisémitisme.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17732

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2291

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)